



Urgent !!! saspie des loyers par huissier

Par **ironmike 33**, le **22/07/2009** à **19:43**

Bonjour,rnrnVoici le résumé, ayant contracter des dettes en nom propre avant de rencontrer mon épouse (28000€), il y a eut un jugement de conciliation ou je payer une somme tout les mois.rnJe me suis donc marié avec un contrat de séparation de biens.rnNous avons fait l'acquisition d une maison familiale du coté de ma femme.rnSa mère lui a donner sa part (en gardant l usufruit) et nous avons racheter les 2 autres parts des freres et soeur (de ma belle mere).rnNous sommes donc propriétaire en indivis 1/3 pour moi 2/3 pour ma femme et dont l usufruit de ma belle mère sur ses parts.rnrnMon épouse est tombé au chômage et nous avons décidé de quitter notre maison et de la louer.rnBien sur sans revenu de mon épouse je n ai pas put régler l huissier pendant 3 moisrnrnCe jour il vient de passer voir mon locataire et lui a fait signer un papier pour s attribuer la totalité des loyers jusqu'a épuisement de la dette !!!!! 700€/mois pour 28000€ faites le calcul !!!! 4 ans de remboursement !!!!rnrndeplus nous avons 700€ de credit sur 28 ans a rembourser pour la maison !!!!rnrnma questions est celle ci:rnrnA t il le droit de saisir la totalité des loyers alors que ma dette est en nom propre et que nous avons un contrat de mariage !!!!! et que je ne suis propriétaire que d'un tiers de la maison en indivis !!!!rnrnMerci de me repondre car urgent je ne sais plus quoi faire il y va de notre avenir !!!!!rnrnde plus je n ai rien de coté pour payer mon credit tous les mois !!!!!rnrncordialementrnrnun desespéré.....